

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 4 septembre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, SCHLOSSER, SIBLER, NEUHARD, PREVOT,
ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER,
Mmes WEISS, CABIROL

Absents :

M. GOETZ, - excusé
M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 48 /2000

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADES

Le Président soumet au Bureau les différents dossiers de demandes de subventions pour les travaux de rénovation de façades.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau décide l'unanimité moins une abstention

- d'attribuer, au titre de l'opération de rénovation de façades, les aides de 20 F du m² pour une surface maximale de 100 m², soit :

- . 2 000 F à M. Gilbert WELTZER (Biblisheim)
- . 2 000 F à M. Joseph DAPP (Eschbach)
- . 2 000 F à M. Jean-Marie HAAS (Gunstett)
- . 2 000 F à M. Gérard HUG (Gunstett)
- . 2 000 F à M. Maurice JOTZ (Hégeney)
- . 2 000 F à M. Ernest KIEFFER (Laubach)
- . 2 000 F à M. Robert ULLMANN (Lembach)
- . 2 000 F à M. Ernest GUEPRATTE (Morsbronn)
- . 2 000 F à M. Charles DUBOIS (Niedersteinbach)
- . 2 000 F à M. Michel BURG (Walbourg)

- d'attribuer les aides de 40 F du m² et 60 F du m² pour une surface maximale totale de 100 m², soit 4 480 F à M. Thomas SCHALLER (Morsbronn)

- d'attribuer, au titre de cette même opération, une aide de 25 % du montant TTC des factures matières plafonnée à 2 000 F, soit 2 000 F à M. Lucien MERCK (Forstheim)



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 5 septembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL